

(front panel)

CHECK-MARK 40224

UN BACTÉRICIDE MICROBIOCIDE, FONGICIDE, ALGICIDE ET MYXOBACTÉRICIDE POUR LE TRAITEMENT D'EAU DE REFROIDISSEMENT RECIRCULÉE DANS LES SYSTÈMES INDUSTRIELS DE REFROIDISSEMENT

PRINCIPE ACTIF

2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide.....20 %

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 27230 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



POISON



CORROSIF

PRÉCAUTIONS : DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. RISQUE DE SENSIBILISATION CUTANÉE.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : _____ KG

CHECK-MARK

Div. de NCH Canada Inc.

247 OrendaRoad , Brampton Ontario L6T 1E6

1-800-268-0838

(side panel)

MODE D'EMPLOI

DIRECTIVES POUR TRAITER L'EAU DE REFROIDISSEMENT

RECIRCULÉE DANS DES SYSTÈMES INDUSTRIELS DE REFROIDISSEMENT

Ce produit doit être utilisé seulement dans les systèmes à recirculation d'eau.

NOTE : Ajouter le **CHECK-MARK 40224** séparément au système. Ne pas le mélanger avec d'autres additifs de façon à éviter la décomposition de **CHECK-MARK 40224** causée par le pH élevé de nombreuses formulations d'additifs. Ajouter **CHECK-MARK 40224** au bassin (ou à tout autre point pour un mélange uniforme). L'ajout devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse; l'ajout peut être fait de façon continue ou intermittente, selon la gravité de la contamination au moment de commencer le traitement et selon le temps de rétention dans le système. L'efficacité de ce produit est optimisée par un traitement en continu ou intermittent. Si on fait appel à un traitement « choc », la purge devrait être supprimée pour une période de 24 à 48 heures.

LUTTE CONTRE LES BACTÉRIES : Ajoutez de 0,00095 à 0,0095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système selon la gravité de la contamination.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU MASSIVE

Dose initiale : Quand le système est visiblement encrassé, ajoutez de 0,0048 à 0,0095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle.

Dose subséquente : Quand le contrôle microbien est obtenu, ajouter de 0,0024 à 0,0095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système tous les 4 jours ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MÉTHODE D'ALIMENTATION EN CONTINU

Dose initiale : Quand le système est visiblement encrassé, ajouter de 0,0048 à 0,0095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système.

Dose subséquente : Maintenir ce niveau en pompant une alimentation continue de 0,00095 à 0,0048 L de **MB-224**/1000 L d'eau perdus par purge dans le système. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

LUTTE CONTRE LES CHAMPIGNONS ET LES ALGUES : Ajouter de 0,029 à 0,095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système selon la gravité de la contamination.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU MASSIVE

Dose initiale : Quand le système est visiblement encrassé, ajouter de 0,048 à 0,095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle.

Dose subséquente : Quand le contrôle microbien est évident, ajouter quotidiennement de 0,029 à 0,095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système, ou au besoin, pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés quotidiennement ou au besoin avant le traitement pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MÉTHODE D'ALIMENTATION EN CONTINU

Dose initiale : Quand le système est visiblement encrassé, ajouter de 0,048 à 0,095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système.

Dose subséquente : Maintenir ce niveau de traitement en pompant quotidiennement une

alimentation continue de 0,029 à 0,095 L de **CHECK-MARK 40224**/1000 L d'eau dans le système. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

PRÉCAUTIONS: DANGEREUX POUR LES ÊTRES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Peut être nocif ou mortel si avalé ou inhalé. Ne doit pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou la brume. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Porter une protection faciale complète et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Porter un respirateur si l'endroit n'est pas bien ventilé ou durant des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide entre en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les enfiler de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver en profondeur et enfiler des vêtements propres.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son infiltration dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout sans en informer au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

NOTE: Ne pas jeter l'eau traitée dans les estuaires, les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les eaux publiques.

DANGERS CHIMIQUES ET PHYSIQUES : La réaction avec des agents réducteurs puissants peut provoquer une explosion. Éviter d'utiliser un brouillard de pulvérisation.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant de 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

” ” ” ” ”

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La dilution des produits corrosifs ingérés constitue un traitement de premiers soins plus sécuritaire que le vomissement.

ENTREPOSAGE : Pour préserver la qualité du produit, entreposer dans un endroit sombre, sec et frais bien ventilé à une température de moins de 30 °C (86 °F), faire la rotation du matériel et utiliser le matériel à l'intérieur d'une période de trois mois. Entreposer dans les contenants d'origine bien fermés, à l'écart des sources d'énergie, des matériaux organiques combustibles et des oxydants. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable à un usage futur.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Déversements : Lors de la manutention ou du traitement d'un déversement, utiliser des lunettes résistant aux chocs et munies d'écrans latéraux, ou un écran facial; porter des vêtements protégeant tout le corps, y compris des gants et des bottes étanches résistant aux produits chimiques; utiliser un masque antipoussière si le produit est pulvérisé. Pour de petits déversements, récupérer le produit libre. Couvrir les déversements humides d'une solution de 10 % de bicarbonate de sodium et d'eau. Ensuite, couvrir d'un absorbant inerte avant de balayer et d'éliminer selon les directives d'élimination des pesticides. Si le contenu du baril est contaminé ou se décompose, isoler le baril ouvert à l'air libre ou dans un endroit bien ventilé; inonder avec une solution de 10 % de bicarbonate de sodium et de grandes quantités d'eau au besoin. **NE PAS RINCER DANS DES COURS D'EAU SUPERFICIELS. INFORMER LES AUTORITÉS PROVINCIALES RÉGLEMENTAIRES OU LE TITULAIRE.**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

1,20 KG. - **CHECK-MARK 40224 LIQUIDE PAR L**

**NE PAS EXPÉDIER AVEC DES ALIMENTS POUR LES HUMAINS, DE LA
NOURRITURE POUR LES ANIMAUX, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
OU DES VÊTEMENTS**

NON DESTINÉ À UN USAGE DOMESTIQUE OU LA REVENTE